



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 23/01/2025
Et
Publication ou notification du :
23/01/2025

L'an 2025, le 20 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/01/2025.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) : M. LESAGE Mathieu
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme GOURON Claude, MM : SIMONIN Denis à Mme DEVALLÉE Pascale, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à Mme DUBRAY Françoise
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBRAY Françoise

03/2025 – DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Il est proposé de compléter l'identification du lieu-dit "Bois Bourdin" en dénommant la voie qui le traverse, rue Bois Bourdin

Le conseil municipal, '

Vu l'article L 2121-29 et l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt que présente la dénomination des voies,

.../...

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23/01/2025

ID : 037-213702707-20250120-D03_2025-DE



Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

- d'adopter le nom de Rue Bois Bourdin à la voie communale qui traverse ce lieudit ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/01/2025

Le Secrétaire de Séance

Mme DUBRAY Françoise



Le Maire
Pascale DEVALLEE